

## Ministère des Travaux publics

### Administration des Bâtiments publics

#### Division des Travaux neufs

## Appel de candidatures

relatif aux services de **contrôle technique** à exécuter dans l'intérêt

1° de la construction d'un lycée technique à Dommel-dange

2° de la construction d'un lycée technique à Redange-sur Attert

Adresse du pouvoir adjudicateur:

Ministère des Travaux publics  
Administration des Bâtiments publics  
10, rue du Saint Esprit  
L - 1475 Luxembourg  
Tél.: 46 19 19 - 1  
Fax.: 46 19 19 - 555

Description du projet:

- 1) lycée technique comprenant structures d'enseignement et d'administration d'une surface brute de  $\pm 10'000 \text{ m}^2$  et d'un volume construit de  $\pm 40'000 \text{ m}^3$
- 2) lycée technique comprenant structures d'enseignement, d'administration, d'accueil et de sports de même qu'un internat d'une surface brute de  $\pm 45'000 \text{ m}^2$  et d'un volume brut de  $\pm 180'000 \text{ m}^3$

Date limite pour le dépôt des demandes de participation: vendredi, 28 février 2003 à 12.00 heures

Adresse de dépôt des demandes de participation:

Administration des Bâtiments publics  
C/o Mme Rita Biel  
10, rue du St Esprit  
L-1475 Luxembourg

### Critères de sélection des participants

Les candidats doivent apporter la preuve de leur qualification quant à leur compétence, expérience et fiabilité en présentant

- des références de contrôles techniques réalisés lors de projets d'envergures comparables effectués au cours des trois dernières années; les coûts d'investissements et les volume et surface respectifs sont également à renseigner;
- une note présentant le candidat et les moyens en personnel (titres, qualifications, curriculum vitae, indication du nombre d'employés en faisant la distinction entre ingénieurs techniciens, ingénieurs diplômés et personnel administratif) et en équipements techniques;
- une note indiquant la manière dont le candidat assure sa présence à proximité des lieux d'exécution;
- une note renseignement sur le chiffre d'affaires du candidat pendant les 3 derniers exercices

Autres documents à fournir

- Attestation de souscription à une assurance responsabilité civile;

- Extrait du casier judiciaire ou, à défaut, document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance.

- Certificats délivrés par les autorités compétentes de l'État membre selon lequel le candidat est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, des impôts et des taxes selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Toutes les pièces doivent être rédigées en français ou en allemand respectivement être accompagnées d'une traduction certifiée conforme en français ou en allemand.

En cas d'association momentanée, les pièces sont à produire individuellement pour chacun des bureaux de l'association momentanée et sont à compléter d'une note de synthèse qui reprend les indications cumulées de l'association momentanée.

La prestation à fournir par le bureau de contrôle sera rémunérée suivant la convention relative à la mission de contrôle technique établie par le Ministère des Travaux Publics.

**Les dossiers remis doivent mentionner clairement pour quel projet la candidature est posée.**

Le présent avis a été communiqué à l'Office des Publications Officielles des Communautés Européennes le 20 janvier 2003, aux fins de publication.

Luxembourg, le 20 janvier 2003  
La ministre des Travaux publics

### Ministère des Travaux publics

#### Administration des Bâtiments publics

#### Division des Travaux neufs

## Avis d'adjudication

Le **lundi 17 mars 2003 à 10:00 heures du matin**, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant

**Les travaux de façade en verre profilé à exécuter dans l'intérêt du Lycée Technique à Esch/Alzette - Raemerich.**

**Envergure de l'objet:**

- **façade en verre profilé pour salle de sports: 1'250 m<sup>2</sup>**
- **différents travaux d'habillages métalliques: 150 m<sup>2</sup>**

**Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.**

La durée des travaux est de: **75 jours ouvrables.**

Le début des travaux est prévu **pour l'été 2003.**

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ou-

vable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics  
"Soumissions"  
Boîte Postale 112  
L-2011 Luxembourg  
Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 23 janvier 2003.**

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux de façade en verre profilé à exécuter dans l'intérêt du Lycée Technique à Esch/Alzette - Raemerich**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Le présent avis a été transmis le 20 janvier 2003 au Supplément du Journal Officiel des CEE aux fins de publication.

Luxembourg, le 17 janvier 2003  
La ministre des Travaux publics  
Erna Hennicot-Schoepges

### Ministère des Travaux publics

#### Administration des Bâtiments publics

#### Division des Services spéciaux

## Avis d'adjudication

Le **mardi 18 février 2003 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

**1) les travaux de menuiserie métallique intérieure à exécuter dans l'intérêt du Lycée classique rue J. Merten à Diekirch**

**Envergure:**

- 100 m de garde corps métalliques, 190 m de main-courantes métalliques

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de 60 jours ouvrables à compter de juillet 2003

**2) les travaux de menuiserie métallique intérieure à exécuter dans l'intérêt du Lycée technique hôtelier à Diekirch**

**Envergure:**

- 155 m de garde corps métalliques en inox, 200 m de main-courantes métalliques en inox

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de 40 jours ouvrables à compter de mai 2003

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics  
"Soumissions"  
Boîte Postale 112  
L-2011 Luxembourg  
Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 23 janvier 2003.**

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux de menuiserie métallique intérieure etc.**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 20 janvier 2003  
La ministre des Travaux publics  
Erna Hennicot-Schoepges

## Avis

### de l'Administration des Douanes et Accises

à ceux qui ont établi ou exploitent un débit de boissons alcooliques à consommer sur place

**Objet: Taxe annuelle 2003**

La taxe due pour l'exploitation en 2003 d'un débit de boissons alcooliques à consommer sur place est à régler pour le 31 janvier 2003 au plus tard au bureau de recette des Douanes et Accises du ressort. Passé ce délai, un supplément de 10% de la taxe due pourra être perçu pour chaque jour de retard.

Le non-paiement intégral de la taxe et des suppléments avant le 1er janvier 2004 entraîne l'extinction du droit de cabaretage en vertu duquel le débit est exploité.

Sont dispensés du paiement de la taxe tous les commerçants qui n'exploitent pas un débit de boissons alcooliques à consommer sur place, mais qui font seulement la vente de ces boissons, comme par exemple les épiciers, les dépositaires, les stations de service, les vigneron, les distillateurs, les brasseurs.

Sont également dispensés du paiement de la taxe, les établissements de restauration sans licence de cabaretage, qui n'ont pas le droit de servir pendant les repas de la bière ou d'autres boissons alcooliques, à l'exception des cantines d'entreprises au sens de l'article 15 de la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets, modifiée par la loi du 27 juillet

## Le Centre Informatique de l'Etat

se propose de recruter par voie de concours sur titres dans la carrière du chargé d'études-informaticien

**un universitaire (m/f)**  
diplômé en informatique

à détacher à la Division informatique de l'Administration des Contributions directes.

Préférence sera donnée au postulant répondant à plusieurs des critères suivants:

- facilité de travail en équipe,
- résistance au stress,
- faculté d'improvisation,
- esprit ouvert, créatif, diplomatique et méthodique,
- connaissance en administration de serveurs Windows NT et Windows 2000,
- connaissance du produit Citrix Metaframe 1.8 et XP,
- connaissance approfondie de Lotus Notes r5 (administration et développement).

Les candidats, de nationalité luxembourgeoise, voudront introduire leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae, d'un extrait de l'acte de naissance, d'une copie certifiée conforme du diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme reconnu équivalent, d'une copie certifiée conforme du (des) diplôme(s) universitaire(s) et d'un arrêté d'homologation ou d'une inscription au registre des titres des diplômes universitaires à délivrer par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au

Directeur du Centre Informatique de l'État  
B.P. 1111  
L-1011 Luxembourg

Dernier délai d'acceptation des demandes: 14 février 2003.  
Pour tout renseignement supplémentaire, prière d'appeler le 49925-694 ou le 49925-656.

let 1993, qui sont autorisées à servir pendant les repas de la bière ou du vin.

## Mitteilung

### der Zoll- und Akzisenverwaltung

an alle die ein Schankwirtschaftsrecht besitzen oder betreiben

**Betritt: Jahrestaxe 2003**

Die für die Betreibung einer Schankwirtschaft im Jahre 2003 geschuldete Taxe ist bis zum 31. Januar 2003 beim zuständigen Zoll- und Akzisenamt zu entrichten. Nach diesem Datum kann für jeden Verspätungstag ein Zuschlag von 10% der geschuldeten Taxe erhoben werden.

Das nicht vollständige Bezahlen der Taxe und der Zuschläge vor dem 1. Januar 2004 zieht das Erlöschen des Schankwirtschaftsrechtes, auf Grund dessen der Ausschank betrieben wurde, nach sich.

Von der Taxe befreit sind alle Geschäftsleute, die keine Schankwirtschaft betreiben, sondern nur dem Handel mit alkoholischen Getränken nachgehen, wie zum Beispiel die Gemischtwarenhändler, die Getränkehändler, die Tankstellen, die Winzer, die Brenner, die Brauereien.

Von der Taxe befreit sind ebenfalls die Restaurationsbetriebe, die ohne Schankwirtschaftsrecht betrieben werden. Diese Betriebe dürfen aber bei den Mahlzeiten kein Bier oder andere alkoholische Getränke anbieten, mit Ausnahme der Betriebskantinen im Sinne von Artikel 15 des Gesetzes vom 29. Juni

1989, welches das Schankwirtschaftsrecht neugestaltet (abgeändert durch das Gesetz vom 27. Juli 1993), denen es erlaubt ist während den Mahlzeiten Bier und Wein zu verkaufen.

### La Direction de la Santé

procède à l'engagement à plein-temps et à durée indéterminée

**d'un ingénieur nucléaire m/f**

pour les besoins de la Division de la Radioprotection.

Le candidat m/f doit être titulaire d'un certificat de fin d'études secondaires luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent selon la réglementation luxembourgeoise en vigueur et d'un diplôme sanctionnant un cycle complet d'études universitaires de quatre années au moins en sciences physiques ou nucléaires et justifier d'une formation spéciale complémentaire de deux ans au moins en sécurité nucléaire.

Des connaissances spécifiques en radiochimie analytique, notamment en gamma et alphaspectrométrie et dans la détermination de radionucléides naturels présentent un avantage.

Des renseignements supplémentaires pourront être demandés par téléphone au 478-5678.

Les demandes avec curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes et certificats certifiés conformes aux originaux sont à adresser à la Direction de la Santé, Villa Louvigny, Allée Marconi L-2120 Luxembourg pour le 10 février 2003 au plus tard.